**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

**à la simple question Florence Gross –**
**Quelles sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat ne répond pas au postulat Borloz demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service, alors que celui-ci date de 2005 ?**

***Rappel de la simple question***

*Le postulat Borloz demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service (05_POS_139) a été déposé le 8 février 2005, puis renvoyé en commission le 22 février de la même année et ensuite renvoyé au Conseil d'Etat le 14 septembre 2005.*
*Dans une réponse du Conseil d'Etat datant du 25 novembre 2015, celui-ci informe que ce postulat sera traité dans le courant du premier semestre 2016. Or, à ce jour, soit plus de quatorze ans après son renvoi, nous n'avons toujours aucune réponse du Conseil d'Etat.*
*Dans une période où le nombre de constructions est en croissance et que le suivi ainsi que l'adéquation au budget octroyé de ceux-ci semblent différer d'un département à l'autre, la réponse à ce postulat paraît urgente.*

***Réponse du Conseil d'Etat***

Une analyse globale de la gestion du patrimoine immobilier propriété de l'Etat de Vaud a permis d'optimiser cette gestion et de centraliser la plus grande partie des architectes dans un seul service. Un nouvel examen de la situation est en cours afin de permettre d'évaluer les possibilités d'accroissement de ladite centralisation.

A l'issue dudit examen, la réponse au postulat Borloz intégrant les explications détaillées sur cette nouvelle organisation sera transmise, dans le courant 2020.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 décembre 2019.

| La présidente : | Le chancelier : |
|---|---|
| *N. Gorrite* | *V. Grandjean* |